

A partir du **1er janvier 2022**, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch propose aux communes la possibilité de passer par le guichet numérique des autorisations d'urbanisme pour la transmission des documents d'urbanisme. **La commune se doit de faire la publicité de cette téléprocédure.**

•Vous trouverez ci-dessous les liens que vous pouvez insérer sur votre site internet.

- lien du portail : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>.

- lien de la page de la CCSB : <https://www.sisteronais-buech.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme/guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme-gnau/>

La page de la CCSB a pour objectif de guider les pétitionnaires à l'utilisation du guichet numérique et les aider à transmettre leurs dossiers d'urbanisme.